

20150225-AFFAIRE-CHASSAING-MARIA-EDITE-_-HSC-et-TUTELLE-9955399.txt
Sujet : AFFAIRE CHASSAING MARIA EDITE : HSC et TUTELLE
De : Patrice CHASSAING <mailto:xxx>
Date : 25/02/2015 07:57
Pour : Maître Partouche <mailto:yyy>, AVOCAT N°2 <mailto:ooo>

Chers Maîtres,

Ce courrier électronique pour vous signaler que j'ai voulu déposer plainte ce mardi 24 février 2015 au commissariat de Chessy (77) en ce qui concerne le défaut de soins dentaires de Mme CHASSAING à l'Hôpital de Marne-la-Vallée à Jossigny.

Une fois de plus, on a refusé mon dépôt de plainte pour maltraitance, on m'a dit que la procédure était la suivante :

écrire à l'ordre des médecins
et en fonction de la réponse, déposer une plainte

Devant mon insistance, ils ont bien voulu prendre une main courante. On m'a proposé aussi d'écrire directement au procureur de la République, mais à quoi sert la Police ?

De plus, on pourrait se poser la question de l'égalité des droits, car je n'ai toujours pas compris qui est l'instigateur de cette procédure et sur quels faits s'est-il appuyé pour la lancer ? Je rappelle qu'en juillet 2013, une association (CLIC partagé) avait porté plainte contre moi pour abandon de personne âgée !!!

En conclusion, je vous donnerai mes impressions qui sont les suivantes :

Les personnes responsables (?) refusent de prendre en compte l'avis de Mme CHASSAING car elle est sous tutelle

l'établissement ne respecte pas l'avis du tuteur, et de sa protégée qui veut sortir de l'établissement

l'établissement public ou les responsables ne veut pas ou n'est pas capable d'assurer ses soins dentaires de manière autonome (le signalement date de plus de 1 mois) et pourtant ils me refusent de le faire

l'établissement public ou les responsables se sont permis de pratiquer des soins psychiatriques, des examens ou déplacements sans notre autorisation ce qui signifie que quand ils veulent, ils peuvent

je me retrouve dans les mêmes conditions de dégradation de la santé de Mme CHASSAING que lorsqu'elle était dans un établissement privé, sans pouvoir m'en sortir

Mme CHASSAING aurait-elle fait 3 mois de prison ferme ? car à ce jour elle n'a pas pu sortir de l'établissement pour voir ses petits enfants

Mme CHASSAING est privée de Liberté

Je vous prie d'agréer mes considérations respectueuses.

--
Mr Patrice CHASSAING
9 RUE ALBERT JACQUARD
94450 LIMEIL-BREVANNES

Tél Port. : 06 22 85 36 71
Courriel : mailto:xxx

Pièces jointes :

2015-02-24-POLICE MAIN COURANTE UNITE FEDERATIVE KALLISTE- Dentition -001.pdf
1,6 Mo

20150127-JOSSIGNY REPOSE HPO01.pdf 766 Ko

2015-02-22-Monsieur le Directeur de l'établissement JOSSIGNY Monsieur de Cadre de Santé KALLISTE- Dentition-001.pdf 537 Ko

2015-01-15-Monsieur le Directeur de l'établissement JOSSIGNY - Dentition.pdf
7,1 Ko